

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud

UTI Group annonce le lancement d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 1.702.268,48 euros

Levallois-Perret, le 20 mai 2025 après bourse – UTI GROUP annonce le lancement d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« **DPS** ») d'un montant de 1.702.268,48 euros par l'émission de 42.556.712 actions ordinaires au prix unitaire de 0,04 euro, représentant une décote faciale de 44% par rapport au cours de clôture du 20 mai 2025 (0,0908 euro)¹ avec une parité de 2 actions nouvelles pour 1 action existante.

- **Prix de souscription par action nouvelle** : 0,04 euro
- **Période de négociation du DPS** : du 26 mai au 9 juin 2025 (inclus)
- **Période de souscription** : du 28 mai au 11 juin 2025 (inclus)
- **Parité de souscription** : 2 actions nouvelles pour 1 action existante

Cette opération fait suite à la réduction de capital motivée par des pertes par réduction de la valeur nominale des actions, qui est passée de 0,20 euros à 0,01 euro, décidée par l'assemblée générale en date du 20 mai 2025.

A l'issue de la réduction de capital et de l'augmentation de capital, la Société aura reconstitué ses capitaux propres et devrait disposer d'une trésorerie suffisante pour l'ensemble de l'exercice 2025.

EEKEM Group, actionnaire de la Société détenant 84,72% du capital, a par ailleurs déclaré son intention de souscrire (i) à titre irréductible à hauteur de l'intégralité de ses droits préférentiels de souscription et (ii) à titre réductible à hauteur de la totalité de l'augmentation de capital, assurant ainsi le succès de l'augmentation de capital. La souscription à titre réductible sera libérée à hauteur de 1.260.160 euros par compensation avec la créance en compte courant détenue par Eekem Group sur la Société et à hauteur de 181.953,12 euros en numéraire (soit une souscription à titre irréductible d'un montant total de 1.442.113,12 euros). La souscription à titre réductible sera, le cas échéant, entièrement libérée en numéraire (son montant maximum pouvant être de 260.155,36 euros).

Cette émission n'est pas soumise à un prospectus nécessitant un visa de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** »). Conformément à l'article 1.5.b bis) du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »), la Société a déposé auprès de l'AMF un document contenant les informations prévues à l'annexe IX du Règlement Prospectus, disponible gratuitement sur le site Internet de la Société (www.uti-group.com).

¹ La Société attire néanmoins l'attention sur la difficulté de considérer que le cours de bourse extériorise réellement la valeur de la Société au regard de la très faible liquidité du titre.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Modalités de l'augmentation de capital

Capital social avant l'augmentation de capital

Avant l'augmentation de capital, le capital social de UTI Group est fixé à la somme de 212.783,56 euros, divisé en 21.278.356 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro, entièrement souscrites et libérées.

Codes de l'action et du DPS

Libellé : UTI Group

Code ISIN de l'action : FR0000074197

Mnémonique : FPG

Code ISIN du DPS : FR001400ZXP6

Lieu de cotation : Euronext Paris

Code LEI : 969500KB7P0M43DNUN56.

Nature de l'augmentation de capital

La levée de fonds proposée par la société UTI Group porte sur une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS).

L'augmentation de capital portera sur l'émission de 42.556.712 actions nouvelles au prix unitaire de 0,04 euro, correspondant à 0,01 euro de valeur nominale et 0,03 euro de prime d'émission, à raison de 2 actions nouvelles pour 1 action existante possédée.

Cadre juridique de l'émission

Faisant usage de la délégation conférée par la 12^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 mai 2025, le conseil d'administration de UTI Group a, lors de sa séance du 20 mai 2025, approuvé le principe d'une augmentation de capital réalisée avec maintien du DPS.

Raisons de l'offre

Le produit de l'émission vise à consolider les fonds propres de UTI Group.

De manière plus générale, l'augmentation de capital aura également pour but de rassurer les clients de la Société quant à sa pérennité. Les Directions Achats des clients d'UTI Group réalisent en effet une analyse financière de leurs fournisseurs tels qu'UTI Group à l'issue de chaque clôture d'exercice, en se basant en priorité sur leurs comptes consolidés. A l'issue de l'exercice 2024, les comptes consolidés d'UTI Group font apparaître des fonds propres négatifs, ce qui pourrait être de nature à entraîner la suspension temporaire voire l'arrêt des contrats en cours avec plusieurs de nos clients. Un message fort et rapide doit donc leur être délivré en même temps que l'envoi des comptes d'UTI Group en restaurant sans attendre les fonds propres de l'entreprise.

Produit net

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Dans l'hypothèse d'une souscription à 100% de l'augmentation de capital (soit un montant de 1.702.268,48 euros), le montant net total de l'augmentation de capital (correspondant au montant brut diminué de l'ensemble des frais financiers, juridiques et de communication relatifs à l'augmentation de capital) s'élèverait à environ 1,6 millions d'euros.

Dates d'ouverture et de clôture de la souscription

Du 28 mai au 11 juin 2025 inclus, sur le marché Euronext à Paris.

Prix de souscription

Le prix de souscription par Action Nouvelle a été fixé à 0,04 euro, correspondant à 0,01 euro de valeur nominale et 0,03 euro de prime d'émission.

Il est rappelé que lors de l'opération d'augmentation de capital de la Société réservée à la société EEKEM Group ayant fait l'objet d'un prospectus approuvé par l'AMF le 4 octobre 2024, une expertise indépendante a été réalisée concluant notamment que :

« Le prix d'émission des actions nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservee (0,20 €) :

- extériorise une prime de 127% par rapport à la valeur extériorisée par l'Opération appréhendée dans son ensemble (référence à une transaction récente sur le capital retenue à titre principal), qui conduit à une valeur des titres d'UTI Group de 0,09 € / titre.
- est supérieur à la valeur centrale (négative à -0,08 € / titre) résultant de l'approche intrinsèque, menée à titre principal. La borne haute de notre fourchette d'estimation de la valeur par action d'UTI Group (0,08 € / titre) est très proche de la valeur par titre extériorisée par l'Opération appréhendée dans son ensemble de 0,09 € / titre;
- est supérieur à l'actif net comptable (négatif au 30 juin 2024), présenté à titre indicatif ;
- est inférieur aux références de cours de bourse présentées à titre indicatif, étant souligné que la liquidité du titre est insuffisante pour que cette référence soit considérée comme pertinente.

Il est par ailleurs souligné que l'Augmentation de Capital Réservee, qui réduit fortement l'endettement de la Société, permet une revalorisation de la valeur de l'action UTI Group pour l'actionnaire minoritaire et conduit à une valeur de 0,09 €/titre. » (prospectus n°24-425).

Lors de l'opération d'offre publique d'acquisition simplifiée de la société EEKEM Group sur les titres de la Société ayant obtenu une conformité de l'AMF le 16 décembre 2024, une expertise indépendante a été réalisée concluant notamment :

« Le Prix d'Offre (0,20 €) :

- extériorise une prime de 127% par rapport à la valeur extériorisée par l'Opération appréhendée dans son ensemble (référence à une transaction récente sur le capital retenue à titre principal), qui conduit à une valeur des titres d'UTI Group de 0,09 € / titre.
- extériorise une prime de 125% par rapport à la valeur centrale de 0,09 €/titre résultant de l'approche intrinsèque, menée à titre principal. Cette valeur est en ligne avec celle extériorisée par l'Opération appréhendée dans son ensemble de 0,09 € / titre ;
- est inférieur aux références de cours de bourse présentées à titre indicatif, étant souligné que la liquidité du titre est insuffisante pour que cette référence soit considérée comme pertinente. Depuis le 12 juillet 2024, date

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

de l'annonce du Protocole de Restructuration et de l'Augmentation de Capital Réservée, et a fortiori le 19 septembre 2024, date de l'annonce de l'Offre, le cours de bourse s'établit autour de 0,20 €/titre. » (note en réponse de la société UTI Group en date du 16 décembre 2024 visa n°24-521).

Comme cela avait été relevé par le passé, le cours de bourse de la Société présente une volatilité, marquée par des mouvements décorrélés de la communication des fondamentaux de UTI Group et des mouvements généraux des marchés financiers.

Retenant une appréciation de la valeur de la Société de 0,05 euro par action, en ligne avec la valeur centrale de la Société extériorisée par l'opération l'année dernière de prise de contrôle de la Société par EEKEM Group et avec la méthode d'évaluation retenue dans l'expertise indépendante réalisée en 2024, prenant en considération les comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (avec une provision pour dépréciation du goodwill) et les avances en compte courant de EEKEM Group déjà réalisées au regard des besoins de la Société, **le conseil d'administration a décidé de réaliser l'augmentation de capital au prix de souscription de 0,04 euro par Action Nouvelle.**

Le conseil d'administration souhaite le soutien le plus large possible de ses actionnaires dans cette opération.

Souscription à titre irréductible

La souscription des actions nouvelles est réservée, par préférence, aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs compte-titres à l'issue de la journée comptable du 23 mai 2025, et aux cessionnaires de droits préférentiels de souscription (DPS). Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre irréductible, à raison de 2 actions nouvelles pour 1 action existante possédée, soit 1 DPS qui permettra de souscrire à 2 actions nouvelles, sans qu'il ne soit tenu compte des fractions.

Les droits préférentiels de souscription ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de DPS permettant la souscription d'un nombre entier d'actions nouvelles. Les actionnaires ou cessionnaires de DPS qui ne posséderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions existantes ou de DPS pour obtenir un nombre entier d'actions nouvelles, devront faire leur affaire de l'acquisition ou de la cession sur le marché du nombre de DPS permettant d'atteindre le multiple conduisant à un nombre entier d'Actions Nouvelles.

Souscription à titre réductible

Il est institué, au profit des actionnaires, un droit préférentiel de souscription (DPS) à titre réductible aux actions nouvelles qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes. En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de DPS pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Les actions nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible. Les ordres de souscription à titre réductible seront servis dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'action nouvelle.

Au cas où un même souscripteur présenterait plusieurs souscriptions distinctes, le nombre d'actions nouvelles lui revenant à titre réductible ne sera calculé sur l'ensemble de ses DPS que s'il en fait expressément la demande spéciale par écrit, au plus tard le jour de la clôture de la souscription. Cette demande devra être jointe à l'une des souscriptions et donner toutes les indications utiles au regroupement des droits, en précisant le nombre de souscriptions établies ainsi que le ou les intermédiaires habilités auprès desquels ces souscriptions auront été déposées. Les souscriptions au nom de souscripteurs distincts ne peuvent être regroupées pour obtenir des actions nouvelles à titre réductible.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Un avis publié dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social de la Société et par Euronext fera connaître, le cas échéant, le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.

Exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription (DPS), les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité, à tout moment pendant la durée de la période de souscription, soit entre le 28 mai et le 11 juin 2025 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Chaque souscription devra être accompagnée du paiement du prix de souscription par versement d'espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société. Les souscriptions qui n'auront pas été intégralement libérées seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Le droit préférentiel de souscription devra être exercé par ses bénéficiaires, sous peine de déchéance, avant l'expiration de la période de souscription.

Le droit préférentiel de souscription sera négociable du 26 mai au 9 juin 2025 inclus, dans les mêmes conditions que les actions anciennes. Le cédant du droit préférentiel de souscription s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du droit préférentiel de souscription ainsi acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits et obligations du propriétaire de l'action existante.

Les droits préférentiels de souscription non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit.

Cotation du droit préférentiel de souscription (DPS)

A l'issue de la journée comptable du 23 mai 2025, les actionnaires de la Société recevront 1 DPS pour chaque action détenue (soit au total 21.278.356 DPS émis). Chaque actionnaire détenant 1 DPS pourra souscrire à 2 actions nouvelles au prix unitaire de 0,04 euro du 28 mai au 11 juin 2025 inclus.

Les DPS seront cotés et négociés sur le marché Euronext Paris, sous le code ISIN FR001400ZXP6 du 26 mai au 9 juin 2025 inclus. A défaut de souscription ou de cession de ces DPS, ils deviendront caducs à l'issue de la période de souscription et leur valeur sera nulle.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription

0,1016 euro (sur la base du cours de clôture de l'action UTI Group le 20 mai 2025).

Droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues par la Société

En application de l'article L. 225-206 du Code de commerce, UTI Group ne peut souscrire à ses propres actions. Les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société au 25 février 2025 seront cédés sur le marché avant la fin de leur période de négociation dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.

Intermédiaire habilité. — Versements des souscriptions

Les souscriptions des actions nouvelles et les versements des fonds par les souscripteurs, dont les titres sont inscrits sous la forme nominative administrée ou au porteur, seront reçus jusqu'à la date de clôture de la période de souscription incluses auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Les souscriptions et versements des souscripteurs dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure seront reçus sans frais auprès de CIC Market Solutions. Les actions nouvelles seront à libérer intégralement lors de leur souscription, par versement en espèces.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés chez CIC Market Solutions, qui établira le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Restrictions de placement

La vente des actions nouvelles et des droits préférentiels de souscription peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Engagements d'abstention et de conservation

Néant.

Garantie

La présente émission ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225 -145 du Code de commerce.

Intentions de souscription et de garantie et autres intentions

EEKEM Group, actionnaire de la Société détenant 84,72% du capital, a déclaré son intention de souscrire (i) à titre irréductible à hauteur de l'intégralité de ses droits préférentiels de souscription et (ii) à titre réductible à hauteur de la totalité de l'augmentation de capital, assurant ainsi le succès de l'augmentation de capital. La souscription à titre réductible sera libérée à hauteur de 1.260.160 euros par compensation avec la créance en compte courant détenue par Eekem Group sur la Société et à hauteur de 181.953,12 euros en numéraire (soit une souscription à titre irréductible d'un montant total de 1.442.113,12 euros). La souscription à titre réductible sera, le cas échéant, entièrement libérée en numéraire (son montant maximum pouvant être de 260.155,36 euros).

Quelle que soit sa participation à l'issue de l'opération, EEKEM Group s'engage à maintenir cotée les actions UTI GROUP à tout le moins pour les 12 mois à venir à l'issue du résultat de la présente opération.

La Société n'a pas connaissance des intentions de ses autres actionnaires.

Règlement-livraison des actions nouvelles

Selon le calendrier indicatif de l'émission, la date de règlement-livraison des actions nouvelles est prévue le 18 juin 2025.

Caractéristiques des actions nouvelles

Jouissance : les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, porteront jouissance courante et seront assimilables dès leur émission aux actions existantes de la Société. Selon le calendrier indicatif de l'augmentation de capital, il est prévu que les actions nouvelles soient inscrites en compte-titres le 18 juin 2025.

L'émission des actions nouvelles est réalisée en euro.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Les actions nouvelles provenant de l'augmentation de capital feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris. Elles seront immédiatement assimilées aux Actions Existantes de la Société déjà négociées sur le marché Euronext Paris et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN : FR0000074197.

Calendrier indicatif de l'augmentation de capital

20 mai 2025	Décision du Conseil d'Administration relative à la mise en œuvre de l'augmentation de capital et aux modalités définitives de celle-ci
20 mai 2025	Diffusion du communiqué de presse de UTI Group décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital Diffusion par Euronext de l'avis d'émission
26 mai 2025	Détachement (avant Bourse) du DPS Admission et début de négociation de DPS
28 mai 2025	Ouverture de la période de souscription des Actions Nouvelles Début de la période d'exercice des DPS
9 juin 2025	Fin de la période négociation des DPS
11 juin 2025	Clôture de la période de souscription des Actions Nouvelles
16 juin 2025	Diffusion du communiqué de presse de UTI Group relatif au résultat des souscriptions Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
18 juin 2025	Emission des actions nouvelles Règlement-livraison des actions nouvelles Admission des actions nouvelles aux négociations sur Euronext

Facteurs de risque

Les principaux facteurs de risques liés à l'émission figurent ci-après :

- le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée (à titre d'illustration, un actionnaire détenant 1% du capital qui ne souscrirait pas à l'augmentation de capital détiendrait à l'issue de celle-ci, si elle est souscrite intégralement, 0,33% du capital) ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

- en cas de baisse du prix du marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.

Les principaux facteurs de risques propres à la Société dont UTI Group a connaissance à la date des présentes figurent ci-après. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits dans les présentes n'est pas exhaustive. La Société a identifié d'autres risques et incertitudes qui, s'ils se concrétisaient, pourraient avoir un impact négatif important sur les activités du Groupe. À ces fins, il est recommandé de consulter les risques figurant dans le document d'enregistrement universel de la Société déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2024 sous le numéro D. 24-0354, ce document étant disponible gratuitement sur le site Internet de la Société (www.uti-group.com). La Société précise par ailleurs que d'autres risques ou incertitudes, inconnus à la date du Document d'Information ou que la Société n'envisage pas à cette date comme importants, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, son développement ou ses perspectives.

- **Risque lié à l'endettement** : le rapport dettes financières (hors créances non garanties par le factor) / capitaux propres du groupe ressort depuis 2022 comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Dettes financières	2 638	3 291	3 334
Dettes financières hors dettes loyers (IFRS 16)	1 192	1 469	1 314
Capitaux propres	-516	3 828	3 948
Rapport dettes financières (hors dettes de loyers) sur capitaux propres	-231,0%	38,4%	33,3%
Rapport dettes financières (avec dettes de loyers) sur capitaux propres	-511,3%	86,0%	84,5%

- **Litiges** : Il existe à ce jour deux litiges étant précisé que suivant l'appréciation de nos conseils et en fonction du niveau du risque encouru, ceux-ci font soit l'objet d'une information dans les comptes sociaux et consolidés, soit d'une provision pour risque. Prud'hommes provisionnés à la clôture de l'exercice 2024 pour 200 K€ pour le groupe, contre 47 K€ en 2023.
- **Goodwill** : Le groupe effectue des tests de valeur au moins une fois chaque année et plus s'il apparaît des indices de pertes de valeur. La méthode d'évaluation retenue habituellement pour la détermination de la juste valeur de son unité génératrice de trésorerie est celle de l'actualisation des cash flows générés par l'activité sur les années futures (horizon retenu de 5 ans + projection de la valeur terminale à l'infini). Cependant compte tenu de la survenance du protocole de restructuration en date du 11 juillet 2024, l'évaluation du Goodwill a été réalisée à partir de la valorisation du groupe retenue dans ce protocole. Ce protocole de restructuration signé avec EEKEM Group prévoyait une augmentation de capital de la Société réservée à l'investisseur d'un montant de 2.464 k€ (sans prime d'émission) à un prix par action de 0,20 euros (soit la valeur nominale à cette date, sans prime d'émission). Cette augmentation de capital réservée a permis l'acquisition d'un bloc de contrôle de 54,91% des actions. La valorisation du groupe retenue au 30 juin 2024 a conduit la Société à comptabiliser une dépréciation complémentaire du Goodwill de 5.500 k€.

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres et sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, il est présenté dans le tableau ci-dessous l'incidence de l'émission sur :

- la quote-part des capitaux propres consolidés de la Société par action (calculs effectués sur la base (i) du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 30 avril 2025 après déduction des 265.617 actions auto-détenues et (ii) des capitaux propres tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 décembre 2024 après prise en compte de la réduction du capital motivée par des pertes, par diminution de la

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

valeur nominale des actions de 0,20 euro à 0,01 euro, décidée par l'assemblée générale des actionnaires réunie le 20 mai 2025, soit des capitaux propres consolidés négatifs à hauteur de 516.328,80 euros) ;

- la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'Augmentation de Capital et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 30 avril 2025 après déduction des 265.617 actions auto-détenues).

	<i>Quote-part des capitaux propres consolidés par action (en euros)</i>	<i>Quote-part du capital (en %)</i>
<i>Avant émission des actions nouvelles</i>	<i>(0,02)</i>	<i>1,000%</i>
<i>Après émission des actions nouvelles</i>	<i>0,03</i>	<i>0,33%</i>

Incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la répartition du capital de la Société

Après réalisation de l'augmentation de capital, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société sera, si tous les actionnaires exercent leurs DPS et que les DPS détachés des actions auto-détenues sont exercés par le public, la suivante :

Actionnaires	A la date de réalisation de l'Augmentation de Capital				Au 30 avril 2025			
	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% capital	% droits de vote
EEKEMGROUP	54 079 242	54 079 242	84,72%	84,74%	18 026 414	18 026 414	84,72%	84,78%
Autres nominatifs	752 619	1 003 492	1,18%	1,57%	250 873	501 746	1,18%	2,36%
Public	8 737 590	8 737 590	13,69%	13,69%	2 735 452	2 735 452	12,86%	12,86%
Auto-détention	265 617	-	0,42%	0,00%	265 617	-	1,25%	0,00%
Total	63 835 068	63 820 324	100,00%	100,00%	21 278 356	21 263 612	100,00%	100,00%

Après réalisation de l'Augmentation de Capital, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société sera, si EEKEM Group souscrit à l'intégralité de l'Augmentation de Capital, la suivante :

Actionnaires	A la date de réalisation de l'Augmentation de Capital				Au 30 avril 2025			
	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% capital	% droits de vote
EEKEMGROUP	60 583 126	60 583 126	94,91%	94,93%	18 026 414	18 026 414	84,72%	84,78%
Autres nominatifs	250 873	501 746	0,39%	0,79%	250 873	501 746	1,18%	2,36%
Public	2 735 452	2 735 452	4,29%	4,29%	2 735 452	2 735 452	12,86%	12,86%
Auto-détention	265 617	-	0,42%	0,00%	265 617	-	1,25%	0,00%
Total	63 835 068	63 820 324	100,00%	100,00%	21 278 356	21 263 612	100,00%	100,00%

A propos d'UTI Group

Cotée sur le Compartiment C d'EURONEXT Paris, UTI Group est une Entreprise de Services du Numérique (ESN), spécialisée dans l'intégration des nouvelles technologies au cœur des systèmes d'information des grandes entreprises. Elle exerce également une activité d'édition et de distribution de progiciels.

Code ISIN : FR0000074197

Pour plus d'informations, en ce compris les informations réglementées, vous pouvez en faire la demande au siège social de la société, 68 rue de Villiers 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX ou bien consulter le site web : www.uti-group.com.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

De plus, le Document d'Enregistrement Universel pour l'année 2024 a été déposé à l'AMF le 29/04/2025 sous le numéro D.25-0336 est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-France.org) ainsi que sur le site de UTI GROUP (<http://www.uti-group.com>)

Contacts

Jean-Luc BERNARD

Président

Tél. : 01 41 49 05 10

Jean-luc.bernard@uti-group.com

Avertissement

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat d'actions ordinaires de la Société, et ne constitue pas une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'inscription ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la société UTI Group ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat d'actions de la société UTI Group peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La société UTI Group n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

En France, l'offre des actions UTI Group décrite ci-dessus sera effectuée exclusivement dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Elle ne constitue pas une offre au public donnant lieu à l'établissement d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers. La Société a mis à la disposition du public un document d'information contenant les informations figurant en Annexe IX du Règlement Prospectus.

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société UTI Group d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société UTI Group n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société UTI Group n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute décision de souscrire ou d'acheter des actions de la Société doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant la Société.